

**AVIS D'IMPÔT 2018**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME PARENT CAROLINE
14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 13 41 297 580 252

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 66 541

Référence de l'avis : 18 21 A006235 66

Numéro de contrat de prélèvement : M1 21 0003490 19

RUM* : FR46ZZZ005002M121000349019

Numéro FIP : 210 10 83 6983437789 4 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 07/08/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 1 726,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de votre impôt sur le revenu 6 497,00 €

Montant de vos prélèvements sociaux 87,00 €

Acomptes mensuels versés 4 858,00 €

21051

Compte à débiter :
FR76 1100 6210 0414 0676 8000 104
MME PARENT CAROLINE
CRCA BEAUNE CENTRE

Prochaines échéances 2018
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT	2018	694,00 €
17 SEPTEMBRE	2018	694,00 €
15 OCTOBRE	2018	338,00 €

Pour 2019 :

En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat : FR46ZZZ0050021C41B9G580018PAS1A

Votre compte à débiter : FR76 1100 6210 0414 0676 8000 104 CRCA BEAUNE CENTRE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Détail des revenus				
Total des salaires et assimilés ²	68630			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6863			
Pensions alimentaires perçues.....			4800	
Abattement spécial de 10%.....			- 766	
Salaires, pensions, rentes nets.....	61767		4034	65801
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			289	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				289
Revenus fonciers nets.....				508
Revenu brut global.....				
				66598
CSG déductible.....				- 57
Revenu imposable.....				
				66541
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 9127
Impôt avant réductions d'impôt.....				9127
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			61	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 61
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				
				9066
Impôt total avant crédits d'impôt.....				
			9066	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
	Montant		Montant	
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C	T	2							2.5

>>> Suite de votre avis				
	déclaré		retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	70		70	- 70
Emploi salarié à domicile.....	4997		4997	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2499
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				6497
<hr/>				
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL
Revenus fonciers nets ⁴⁵	508	508	508	508
BASE IMPOSABLE.....	508	508	508	508
Taux de l'imposition	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition.....	50	3	24	10
<hr/>				
Total des prélèvements sociaux nets.....				87
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018.....				35
<hr/>				
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				6584
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵.....				66541
Informations indiquées pour mémoire				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				289
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
Suite en page suivante >>>				

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : **Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H**
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 010 * - Courrier : centre prélèvement service CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEAUNE - S.A.I.D. BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094 - 21203 BEAUNE CEDEX
Tél : 03 80 24 39 38

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :..... <hr/>		Déclar. 1 20242		
<p>INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019</p>				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018				
<p>Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable</p>				
Taux pour le foyer	12,40%			
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur	Foyer	Déclar. 1		Total
Acompte d'impôt sur le revenu :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	508			
montant de l'acompte mensuel.....	5			
Acompte des prélèvements sociaux :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	508			
montant de l'acompte mensuel.....	7			
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	12			12
Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/01/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : MME PARENT CAROLINE

Adresse d'imposition au 01/01/2018
 14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
 21200 BEAUNE

Déclarant 1 - Nom de naissance : PARENT